FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Règlement
Cross Country de Polynésie samedi 19 décembre – Domaine d'Atimaono Pk 41 côte Ouest

ARTICLE 1 : Organisateur.

La Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française organise le samedi 19 décembre 2026 le Cross Country de Polynésie support du championnat de Polynésie française de Cross Country.

ARTICLE 2 : Participants.

Plusieurs courses ouvertes à tous, licenciés FAPF et non licenciés FAPF, à partir de la catégorie Benjamin (athlètes nés en 2015 et avant).

Benjamins/Benjamines - Minimes F	Minimes M - Cadettes – Juniors F
Cadets et Juniors M	Espoirs, Seniors et Masters F et M

La date limite pour prendre une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée au jeudi 17 décembre 2026 à 17h00 (date de transmission du bordereau par le club), pour une saisie sur SIFFA par le club le vendredi au plus tard.

ARTICLE 3 : Lieu, horaire, parcours.

Samedi 19 décembre **2026** à partir de 14h30. (Horaire sujet à modification selon contraintes).
Domaine d'Atimaono Pk 41 côte ouest.

14h30 Benjamins/Benjamines - Minimes F	**14h50** Minimes M - Cadettes – Juniors F
15h20 Cadets – Juniors M	**16h00** femmes et Hommes

- Le circuit sera tracé dans le parc. Il sera matérialisé par de la rubalise de part et d'autre du parcours. Sous peine de disqualification, il sera interdit aux concurrents de passer sous la rubalise dans le but de raccourcir le parcours.
- En fonction de la catégorie, un nombre de tours est imposé. Tout athlète n'ayant pas fait la totalité des tours par rapport à sa catégorie sera disqualifié.
- Les tours seront comptés par l'équipe « compte tours » de la fédération.
- Les lignes des départs et d'arrivées seront matérialisées au sol.

<u>Le parcours est organisé autour d'une boucle d'environ 2 km</u>

14h30	Benjamins / Benjamines / Minimes F	2 km	soit une boucle.
14h50	Minimes M / Cadettes / Juniors F	4 km	soit 2 boucles.
15h20	Cadets / Juniors M	6 km	soit 3 boucles.
16h00	Espoirs - Seniors - Masters F et M	8 km	soit 4 boucles.

Adresse postale : BP 51 121 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tel : (+689) 89 42 14 34 - Adresse courriel : secretaire@fapf.pf - Site web : https://www.fapf.pf/
Délégation de service publique : Arrêté n° 14314 MEJ du 27 décembre 2019 - N°TAHITI 362 756

ARTICLE 4 : Condition obligatoire pour les non-licenciés.

Pour les non licenciés à la FAPF ou à la FFA ou à la FTT (triathlon), un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou des activités physiques en compétition datant de moins d'un an ou de moins de 3 ans le cas échéant (si indiqué sur le certificat) le jour de la course ou une copie sera exigé lors de l'inscription. **Etant donné notre règlementation locale sur l'obligation du certificat médical, le PPS FFA (Pass Prévention Santé) ne peut pas être accepté à la place du certificat médical.**

ARTICLE 5 : Lieux et Droits d'Inscription

Pour les non licenciés à la FAPF, les inscriptions se feront du mardi 3 novembre au vendredi 17 décembre à 12h00 uniquement en ligne sur *www.fenuamoove.pf*
Montant des droits d'inscription : 2000 F

Pour les licenciés FAPF, il est demandé aux clubs de transmettre leurs engagements selon le modèle qui sera fourni (fichier Excel) au plus tard le mardi précédent la course à 20h00. L'inscription est gratuite pour les catégories benjamin à junior. Passée cette date les licenciés peuvent toujours s'inscrire suivant la même procédure que les non licenciés (Fenua Moove). L'inscription est fixée à 1000 F par athlète inscrit à partir de la catégorie Espoir, le numéro de licence de chaque athlète devra obligatoirement être indiqué dans les engagements. Le paiement sera effectué par les clubs en fonction de leurs inscriptions transmises.
Dans tous les cas, les licenciés FAPF qui s'inscrivent directement sur Fenua Moove sont soumis au même tarif que les non licenciés (2000 F).

Pour les scolaires licenciés à l'USSP ou avec Certificat médical valide, l'inscription est gratuite. Les inscriptions devront être adressées à dt@fapf.pf au plus tard le mercredi 16 décembre 2026.

Les inscriptions tardives sont aussi possibles le jour de la course à partir de 13h00 jusqu'à 30 minutes du départ de la course contre un droit d'inscription porté à 3000 F. Les chèques devront être établis à l'ordre de « Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française » ou « FAPF ».

ARTICLE 6 : Ravitaillements

Sauf pour la 1ère course (BE et MI F), ravitaillement interdit en dehors du poste de ravitaillement. Avertissement à la 1ère infraction, Disqualification en cas de 2ème infraction
Un poste de ravitaillement en eau sera disponible au départ et à l'arrivée ainsi qu'à chaque tour sur le parcours au niveau de la ligne d'arrivée.
Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson, à condition que ce soit depuis le départ ou après récupération au poste de ravitaillement officiel. Ce qui autorise gourdes et camelback.

ARTICLE 7 : Tenue de course.

Cette épreuve étant support des Championnats, les athlètes licenciés FAPF devront OBLIGATOIREMENT revêtir le maillot aux couleurs de leur club, y compris sur le podium lors de la remise des récompenses.

Adresse postale : BP 51 121 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tel : (+689) 89 42 14 34 - Adresse courriel : secretaire@fapf.pf - Site web : https://www.fapf.pf/
Délégation de service publique : Arrêté n° 14314 MEJ du 27 décembre 2019 - N°TAHITI 362 756

Les non licenciés FAPF devront revêtir un maillot de leur choix. (Pas de torse nu).

ARTICLE 8 : Dossards

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 13h, éventuellement contre remise du certificat médical (ou copie du CM) pour les non-licenciés (inscriptions tardives). Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses sur le parcours et à l'arrivée.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement.

Les participants devront se soumettre au règlement technique de la course, sous peine de disqualification. Les points du règlement et de la sécurité seront rappelés par le Juge Arbitre de l'épreuve, peu avant le départ de chaque course.

ARTICLE 10 : Classements

Pour les licenciés **compétition** FAPF, un titre de ***Champion de Polynésie Française de cross-country*** sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Espoir, Senior, Master 1, 2, 3 et 4 Hommes et Femmes.

La présence des athlètes est obligatoire sur le podium, en cas d'absence l'athlète perd sa médaille.

Les licenciés athlé-running FAPF et les non licenciés FAPF ne sont pas éligibles au classement du Championnat de Polynésie Française.
Toutefois, un classement scratch Féminin et Masculin sera établi (licenciés FAPF et non licenciés FAPF).

Challenge Running FAPF 2026 : le Cross Country est la dernière épreuve du challenge Running 2026, les lots seront tirés au sort parmi tous les coureurs qui auront terminé les 4 épreuves FAPF au programme du challenge (5km, 10km, Semi-marathon et Cross Country). La remise des lots se fera au moment des podiums.

ARTICLE 10.1 : Catégories FAPF 2026-2027

Catégorie	Années de naissance	Catégorie	Années de naissance
Benjamin	2014 et 2015		
Minime	2012 et 2013		
Cadet	2010 et 2011	**Master 1**	1978 à 1992
Junior	2008 et 2009	**Master 2**	1968 à 1977
Espoir	2005 à 2007	**Master 3**	1958 à 1967
Senior	1993 à 2004	**Master 4**	1957 et avant

Adresse postale : BP 51 121 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tel : (+689) 89 42 14 34 - Adresse courriel : secretaire@fapf.pf - Site web : https://www.fapf.pf/
Délégation de service publique : Arrêté n° 14314 MEJ du 27 décembre 2019 - N°TAHITI 362 756

ARTICLE 11 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie définie à l'article 10 seront récompensés d'une médaille respectivement or, argent, bronze (licenciés FAPF compétition uniquement).
Seront également récompensés:

- Trophée pour les 3 premiers du classement scratch Féminin et Masculin sur la course Femmes et Hommes
- Trophée pour le plus grand nombre de participants relevé à l'arrivée : Club FAPF ou autre association (les 4 courses)
- Trophée pour le club FAPF le plus performant sur la course Femmes et Hommes (addition des temps des 3 premiers hommes et des 3 premières femmes, athlètes licenciés « compétition » ou « running »).

Une casquette FAPF sera attribuée à chacun des finisseurs contre restitution du dossard après l'arrivée.

ARTICLE 12 : Couverture médicale et assurance

Une assurance de type RC, sera prise par la FAPF et la couverture médicale sera assurée par la Fédération Polynésienne de Protection Civile.
Le comité d'organisation, les secouristes et médecins sur place se réservent le droit d'arrêter tout coureur en risque sanitaire (coup de chaleur….).

ARTICLE 13 : Réclamations

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge- Arbitre de la course, accompagnée de la somme de 10 000 francs CFP dans un délai de trente minutes, après la proclamation des résultats officiels.

En cas de non-recevabilité, les 10 000 francs CFP seront conservés par la FAPF.

ARTICLE 14 : Jury d'Appel

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier le litige et rendre un avis sur celui-ci. Ce jury sera composé du Directeur de Réunion, du Juge-Arbitre et du Juge concerné par le motif de la réclamation.

Article 15 – Divers

15.1 – Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

Tout athlète ne souhaitant pas que son image soit utilisée de cette façon doit le faire savoir au moment de son inscription par courriel avant le départ de la course à l'adresse dt@fapf.pf

15.2 - Consignes d'utilisation du Domaine d'Atimaono.
Le respect des lieux est impératif.
Il est formellement interdit de cueillir fleurs, feuilles, fruits ou toute autre partie des arbres et plantes du parc. En un mot de dégrader le site et/ou les installations.

Adresse postale : BP 51 121 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Tel : (+689) 89 42 14 34 - Adresse courriel : secretaire@fapf.pf - Site web : https://www.fapf.pf/
Délégation de service publique : Arrêté n° 14314 MEJ du 27 décembre 2019 - N°TAHITI 362 756